

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 16 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Sandrine REDON, Angélique STEUNOU, Kristell LE MAUFF, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés Madame Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI)

Secrétaire Madame Laura BLEVIN

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-15

**PARRAINAGE SCOLAIRE DE COLLEGIENS DE DABAGA -
SUBVENTION MASNAT**

Rapporteur : Madame Sylvie GUIGNARD, Adjointe à la Cohésion Sociale, à la Santé et à la Cohésion Sociale

Depuis 2006, la Ville de Langueux s'est engagée dans une coopération décentralisée avec le Niger et, plus particulièrement avec la commune de Dabaga dans la région d'Agadez (nord-est du Niger).

L'une des actions développées depuis 2012 est le parrainage scolaire d'enfants de Dabaga afin qu'ils puissent poursuivre leur scolarité au collège d'Agadez, distant de 50 kilomètres.

Pour ce faire, la Ville de Langueux verse chaque année à l'association MASNAT une subvention par enfant permettant ainsi de financer son accueil par un membre de sa famille ou un tuteur désigné par l'association.

En effet, compte tenu des distances importantes entre le collège et les lieux de résidence des élèves, certains enfants ne peuvent poursuivre leurs études, faute d'internat.

Il faut préciser que l'aide n'est pas nominative, c'est-à-dire attribuée à un élève en particulier. Si un élève ne poursuit pas sa scolarité, un autre enfant bénéficiera de la subvention.

En 2018/2019, sur un effectif de 22 élèves de Dabaga, 18 d'entre-deux ont été promus dans la classe supérieure, 2 ont redoublé, et 1 élève a été exclu.

En tout, ce sont 150 élèves qui ont été parrainés. Ceci témoigne du dynamisme et de la confiance qui est faite à cet organisme concernant la formation des jeunes filles et garçons, de leur émancipation et du développement local.

Par délibération du 04 novembre 2019, la Ville de Langueux a accordé un parrainage annuel pour 5 nouveaux enfants, à verser à l'association pour l'année scolaire 2019/2020, qui démarre en octobre au Niger de la façon suivante :

- Reconduction de la subvention pour 5 élèves :
160 € x 5 élèves = 800 €, accordée à l'association MASNAT ;
- Reconduction de cette action pour un minimum de 4 ans (5 ans en cas de redoublement), soit jusqu'à l'année scolaire 2022/2023 ;

Compte-tenu de la nature de ce partenariat, il me semble plus que jamais important de le poursuivre et **je vous propose donc** :

- de poursuivre ce partenariat avec l'association MASNAT et donc le parrainage scolaire d'enfants de Dabaga sur la base de 5 élèves et ceci pour une période de 4 années (5 si redoublement de l'un des bénéficiaires) ;
- d'arrêter le principe d'une subvention annuelle de 160 € par élève sur la base de 5 élèves ;
- de voter une subvention de 160 € x 5 élèves, soit 800 € (année scolaire 2020/2021) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.